



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"



BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

3^{ème} Trimistre 2022

JANVIER 2023

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	1
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE.....	3
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi.....	3
I.2. Système d'enregistrement.....	3
I.3. Evaluation et mesure des quantités.....	4
I.4. Classification des produits.....	4
I.5. Traitement des données et production des tableaux.....	5
I.6. Limites.....	5
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE.....	6
II.1. Indicateurs du commerce extérieur.....	6
II.1.1. Les flux des marchandises et la balance commerciale.....	6
II.2. Statistiques des exportations et importations.....	7
II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations.....	7
II.2.2. Principaux produits domestiques exportés.....	9
II.2. 2. Statistiques des importations.....	10
II.3. Marché extérieur d'écoulement.....	14
II.3.1 Le volume des échanges du pays par continent.....	14
II.3.2. Les principaux partenaires du pays.....	15
II.3.2.1. Les principaux pays d'exportation.....	15
II.3.2.2. Principaux fournisseurs du Burundi.....	16
CHAPITRE III. INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE.....	18
III.1. Les échanges du Burundi par zone d'intégration économique.....	18
III.1.1 Echanges du pays avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).....	18
III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)	19
III.1.2. Echanges au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)	21
III.1.3. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central.....	22
III.1.4. Echanges du Burundi avec les pays de l'Union Européenne (UE).....	24
III.2. Politique de facilitation du commerce.....	26
III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs.....	26
III.3.2. Territoire Douanier Unique.....	28
III.3.3. Opérateurs Economiques Agréés.....	29
CHAPITRE IV. AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR.....	31
IV.1. Immatriculations des contribuables.....	31
IV.2. Immatriculation des véhicules.....	31
IV.2. Collecte des recettes.....	32
ANNEXES.....	34
Annexe 1 : Principaux produits importés au troisième trimestre 2022 (En millions de BIF).....	35
Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018 - Sep- tembre 2022 (En millions de BIF).....	36
Annexe 3: Valeur des importations et exportations selon la nomenclature CTCI pour le troisième trimestre 2022 (En millions de BIF).....	37
Annexe 4 : Equipe de rédaction.....	43

LISTES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au troisième trimestre 2022 versus 2021.....	7
Graphique 2 : Exportations par continent au troisième trimestre 2022 et 2021 (en %).....	15
Graphique 3: Part des Continents dans les importations du pays au troisième trimestre 2022 vs 2021 (en %).....	15
Graphique 4: Les principaux pays de destination des exportations pour le troisième trimestre 2022 et 2021(en %).....	16
Graphique 5: Les principaux pays d'origine des importations pour le troisième trimestre 2022 et 2021(en %).....	17
Graphique 6: Performance dans la Collecte des recettes au troisième trimestre 2022 (en milliards BIF).....	33
Graphique 7: Croissance de la Collecte des recettes au troisième trimestre 2022 (en milliards BIF).....	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs des exportations au troisième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF).....	8
Tableau 2 : Principaux produits domestiques exportés au cours du troisième trimestre 2022.....	9
Tableau 3 : Valeurs des importations au troisième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF).....	11
Tableau 4: Valeurs des importations au taxation spécifique au troisième trimestre trimestre(en millions BIF).....	12
Tableau 5: Importations des produits sensibles au troisièmee trimestre 2022 (en millions BIF).	12
Tableau 6: Exportation du Burundi vers la CAE au troisième trimestre 2022 (en millions de BIF)	19
Tableau 7: Importations en provenance des pays de la CAE au troisième trimestre 2022 (million de BIF).....	19
Tableau 8 : Exportation du Burundi vers le COMESA au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF).....	20
Tableau 9 : Importations dans les pays originaire du COMESA au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF).....	21
Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au troisième trimestre 2022 (million de BIF).....	22
Tableau 11 : Importations dans les pays de la CEPGL au troisième trimestre 2022 (million de BIF).....	22
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF).....	23
Tableau 13: Importations en provenance des pays membres de la CEEAC au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF).....	23

Tableau 14: Exportations vers les pays de l'UE au troisième trimestre 2022 (en millions de BIF)	25
Tableau 15: Importations en provenance de l'UE au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF)	25
Tableau 16: Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au troisième trimestre 2022 (en millions BIF)	27
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au troisième trimestre 2022 (en millions BIF)	29
Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au troisième trimestre 2022	30
Tableau 19: Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au troisième trimestre 2022	31
Tableau 20: Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au troisième trimestre 2022	32

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTI	: Commissariat des Taxes Internes et Recettes non Fiscales
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarif Extérieur Commun
T2_ 2021	: Deuxième trimestre 2021
T2_ 2022	: Deuxième trimestre 2022
UE	: Union Européenne

AVANT PROPOS

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information aux différents utilisateurs de données. Ce document est dénommé « Bulletin trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes ».

Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution de certaines clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Le document ci présent présente les données du troisième trimestre 2022. Les données présentées dans ce bulletin montrent que la valeur des importations au cours du troisième trimestre 2022 s'élève à 659 648,13 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 68 387,56 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de 591 260,57 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 10,37%. Par ailleurs, 6506 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 4278 pour la catégorie des personnes physiques et 2228 pour la catégorie des personnes morales. De plus, pour la même période, 4 284 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculées au taux de 45,2% et 30,3% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été contreperformante à 88,2%: tandis la croissance par rapport à la même période de 2021 est de 16,8%.

LE COMMISSAIRE GENERAL

Jean Claude MANIRAKIZA

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le deuxième trimestre 2022.

Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- Les échanges commerciaux avec le reste du monde ;
- L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- Les autres statistiques de l'OBR.

La production du Bulletin trimestriel des statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais.

D'autres ouvrages et documents aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmente ou diminue le stock des ressources matérielles du pays.

Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

- A l'exportation :
 - Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;

- Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100);
 - Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.
- A l'importation :
 - Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
 - Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et l'entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
 - Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
 - Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .

I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2017 et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

Les autres données proviennent du logiciel VRMS utilisé dans l'immatriculation des véhicules, de la compilation des données sur l'immatriculation des contribuables ainsi que des recettes collectées sur les différents centres de collecte.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfrontalières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exportations, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et enfin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

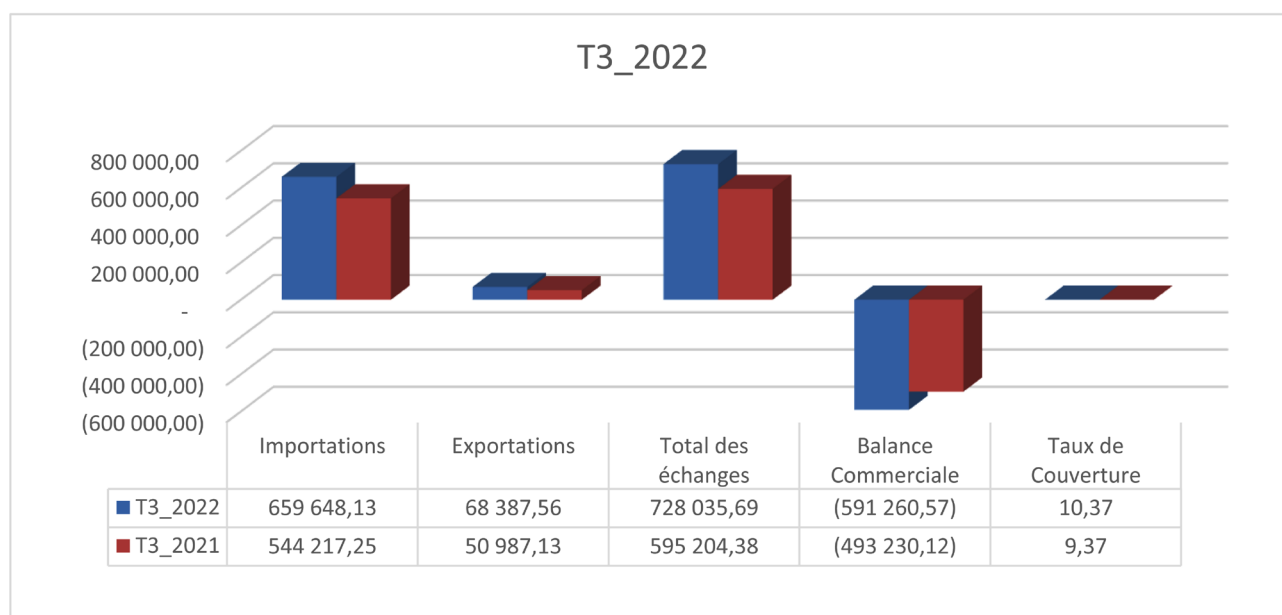
II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises et la balance commerciale

- Les exportations du Burundi ont augmenté au troisième trimestre 2022. Au cours du trimestre sous analyse, les exportations globales du pays ont augmenté de 34,1% passant de 50 987,1 millions BIF en 2021 à 68 387,6 millions BIF en 2022.
- Les importations du pays ont augmenté au troisième trimestre 2022. Au cours de la période sous analyse, les importations ont augmenté de 21,2% passant de 544 217,2 millions de BIF en 2021 à 659 648,1 millions BIF en 2022.
- Les échanges commerciaux ont augmenté pour le troisième trimestre 2022. Les échanges commerciaux ont augmenté de 22,32% par rapport à la même période de 2021 passant de 595 204,38 millions de BIF en 2021 à 728 035,69 millions de BIF en 2022.
- Le déficit de la balance commerciale s'est détérioré davantage au cours du troisième trimestre 2022. Les importations ayant augmenté plus que les exportations, les termes de la balance commerciale se sont détériorés de 19,9%. Elle passe de - 493 230,12 millions BIF en 2021 à -591 260,57 millions BIF en 2022. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 1,0 points au troisième trimestre 2022, passant de 9,37% en 2021 à 10,37% en 2022.

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au troisième trimestre 2022 versus 2021



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations et importations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations et les importations. Pour les exportations, ce paragraphe distingue les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. Quant aux importations, il met en évidence les mises en consommations directes, les mises en entrepôt, les admissions temporaires et les réimportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les principaux produits d'exportation et d'importation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations et des importations .

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Le montant global des exportations au troisième trimestre 2022 se répartit en exportations définitives des produits domestiques pour une valeur de 59 964,6 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 4 723,9 millions de BIF et 3 699,1 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2021, les exportations définitives des produits locaux ont augmenté de 40,6% tandis que les exportations temporaires ont diminué de 7,3% au moment où les réexportations ont augmenté de 13,7%. Globalement, les exportations totales ont augmenté de 34,1% en passant de 50 987,1 millions de BIF au troisième trimestre 2021 à 68 387,6 millions de BIF en 2022 comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Valeurs des exportations au troisième trimestre selon les régimes

Type flux	Type	Regime	Nom flux	T3_2022	T3 2021	Varia- tion en %
Exportations définitifs des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	57 462,3	39 202,5	46,6
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	2 502,4	3 436,5	-27,2
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				59 964,6	42 639,0	40,6
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	4 722,5	5 095,0	-7,3
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	1,4	-	
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				4 723,9	5 095,0	-7,3
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	346,7	721,7	-52,0
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	221,9	49,3	350,0
		3071	Réexportation en suite d'entrepôt public		-	
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 195,1	1 034,8	112,1
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	935,3	1 447,2	-35,4
TOTAL DES REEXPORTATIONS				3 699,1	3 253,1	13,7
TOTAL DES EXPORTATIONS ET REEXPORTATIONS				68 387,6	50 987,1	34,1

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2.2. Principaux produits domestiques exportées

- Plus de 90% de la valeur des exportations des produits locaux sont dominés par 6 produits.

Les exportations du Burundi au troisième trimestre 2022 sont essentiellement dominées par le café, le thé, la farine de blé, les bières, les cigarettes et les produits laminés plats et barres en fer ou en aciers qui totalisent à eux seuls 90,4% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions sont : le café (33,2%) ; le thé (25,0%) ; farine de blé (9,4%) ; bières (8,9%) ; cigarettes (7,9%) et produits laminés plats en fer ou aciers (6,0%). Comparativement à la même période de 2021, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 40,6%, passant de 42 639,03 millions de BIF à 59 964,6 millions de BIF.

Tableau 2 : Principaux produits domestiques exportés au cours du troisième trimestre 2022

HS4	Produit	T3 2022		T3 2021		Variation en %
		Valeur	%	Valeur	%	
0901	Café	19 879,2	33,2	5 632,05	13,21	253,0
0902	Thé	14 973,8	25,0	12 064,16	28,29	24,1
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	5 665,2	9,4	3 159,19	7,41	79,3
2203	Bières de malt.	5 329,7	8,9	4 241,17	9,95	25,7
2402	Cigares et cigarettes,	4 738,9	7,9	3 145,61	7,38	50,7
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	3 605,7	6,0	4 209,28	9,87	-14,3
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud	1 824,3	3,0	1 508,32	3,54	20,9
2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés.	752,4	1,3	3 443,40	8,08	-78,2
2302	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses.	738,0	1,2			
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés,	583,5	1,0			
Total principaux produits		58 090,7	96,9	37 403,20	87,72	55,3
Autres produits locaux		1 873,9	3,1	5 235,83	12,28	-64,2
Total des exportations des produits locaux		59 964,6	100,	42 639,03	100,00	40,6

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. 2. Statistiques des importations

- La valeur des importations du pays a augmenté au cours du troisième trimestre 2022. Les importations du troisième trimestre 2022 s'élèvent à 659 648,1 millions de BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Burundi, ce montant est réparti en régime commun composés des mises en consommation direct (309 968,7 millions de BIF) et régime économique composés des mises en entrepôt, les admissions temporaires et les réimportations (349 679,4 millions de BIF).

De façon globale, les importations du pays sont essentiellement dominées par les produits pétroliers à hauteur de 23,1%, suivi des engrais minéraux (5,6%), le froment (3,7%) et des voitures de tourisme (3,6%).

Par rapport à la même période de 2021, la valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 21,1%, passant de 544 217,2 millions de BIF en 2021 à 659 648,1 millions de BIF en 2022. (cfr annexe 1)

- La valeur des importations à taxation spécifique a sensiblement augmenté au troisième trimestre 2022.

Les produits à taxation spécifique sont des produits qui ont un système de taxation spécifique régi par la loi budgétaires 2022-2023. Au cours de cette période, la valeur des importations de ces produits représentent 30,3% du total des importations. Par rapport à la même période de 2021, la valeur des importations de ces produits a augmenté de 38,9% passant de 143 815,7 millions BIF à 199 822,2 millions BIF. Les produits pétroliers viennent en première position, suivi des véhicules âgés de 10 ans et plus et du sucre qui à eux seuls détiennent 91,3% du total des importations de ces produits. En bas se trouvent les tableaux qui illustrent les informations ci-haut citées.

- La valeur des importations des produits sensibles a augmenté au cours du troisième trimestre 2022.

Les produits sensibles font partie des importations du pays soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est. La valeur des importations de ces produits a diminué de 45,5% entre les deux périodes en comparaison, passant de 39 302,7 millions BIF en 2021 à 21 426,6 millions BIF en 2022.

Le sucre, le riz ainsi que les tissus de fibres synthétiques sont les 3 premiers produits sensibles qui ont été les plus importés pendant la période concernée. Ils totalisent à eux seuls 97,8% de la valeur de ces produits. Leurs proportions respectives dans la valeur des importations des produits sensibles sont 63,1%; 31,0% et 3,6%.

Tableau 3 : Valeurs des importations au troisième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

YPE DE FLUX	Type de déclaration	REGIME	NOM DU REGIME	T3_2022	T3_2021	Variation en %
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4. Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	292 832,4	262 186,3	11,7
		4100		6 527,7	8 727,9	-25,2
		4200			10,0	-100,0
		4300			0	
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	10 608,7	12 609,0	-15,9
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				309 968,7	283 533,2	9,3
REGIMES ECONOMIQUES	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	43,1	1,1	3 934,7
		5300	Entrée en zone franche	174,5	51,4	239,3
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	2 778,7	4 288,6	-35,2
	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé			
		7100	Entrée en entrepôt public	85,1	738,5	-88,5
		7200		115,2		
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	346 482,9	255 604,4	35,6
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				349 679,4	260 684,0	34,1
TOTAL DES IMPORTATIONS				659 648,1	544 217,2	21,2

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

**Tableau 4: Valeurs des importations à taxation spécifique au troisième trimestre
(en millions BIF)**

Nom du produit	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits pétroliers	150 326,86	75,23	98 306,24	68,36	52,92
Véhicules agés de 10 ans et plus	18 678,13	9,35	14 959,34	10,40	24,86
Sucre	13 519,76	6,77	11 990,79	8,34	12,75
Tabacs	4 316,58	2,16	2 644,08	1,84	63,25
Bières	3 456,63	1,73	3 423,47	2,38	0,97
Alcool et liqueurs	3 294,09	1,65	4 164,22	2,90	-20,90
Tissus en coton	2 744,74	1,37	6 636,82	4,61	-58,64
Jus de fruits	1 978,19	0,99	147,69	0,10	1 239,39
Vins et Spiritueux	1 130,83	0,57	810,41	0,56	39,54
Lait liquide importé	305,98	0,15	35,91	0,02	752,15
Boissons non alcoolisées	64,07	0,03	678,21	0,47	-90,55
Eaux minérales	6,39	0,00	18,53	0,01	-65,54
Total	199 822,24	100,00	143 815,72	100,00	38,94

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

**Tableau 5: Importations des produits sensibles au troisième trimestre 2022
(en millions BIF)**

HS4	Nom du produit	T3_2022		T3_2021		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1701	Sucre	13 525,938	63,1%	11 990,79	30,51	12,80
1006	Riz.	6 649,905	31,0%	5369,51	13,66	23,85
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres,	781,570	3,6%	448,26	1,14	74,36
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	243,800	1,1%	63,94	0,16	281,28
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	65,633	0,3%	9,61	0,02	583,28

HS4	Nom du produit	T3_2022		T3_2021		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1005	Maïs.	38,225	0,2%	5137,76	13,07	-99,26
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	37,216	0,2%	715,41	1,82	-94,80
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	10,011	0,0%	2427,43	6,18	-99,59
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	4,000	0,0%	183,91	0,47	-97,83
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	3,982	0,0%	5,00	0,01	-20,33
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	3,022	0,0%	39,90	0,10	-92,43
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ² .	1,649	0,0%	123,29	0,31	-98,66
5212	Autres tissus de coton.	1,245	0,0%	1928,46	4,91	-99,94
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	0,331	0,0%	9,73	0,02	-96,59
6309	Articles de friperie	0	0,0%	7692,10	19,57	-100,00
8506	Piles et batteries de piles électriques.	0	0,0%	400,73	1,02	-100,00
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	0	0,0%	50,19	0,13	-100,00
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ² .	0	0,0%	8,42	0,02	-100,00

HS4	Nom du produit	T3_2022		T3_2021		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	0	0,0%	28,40	0,07	-100,00
Produits sensibles		21 426,6	3,2	39 302,7	7,2	-45,48
Autres Produits		638 221,5	96,8	504 914,6	92,8	26,40
Total des importations		659 648,1	100,0	544 217,2	100,0	21,21

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

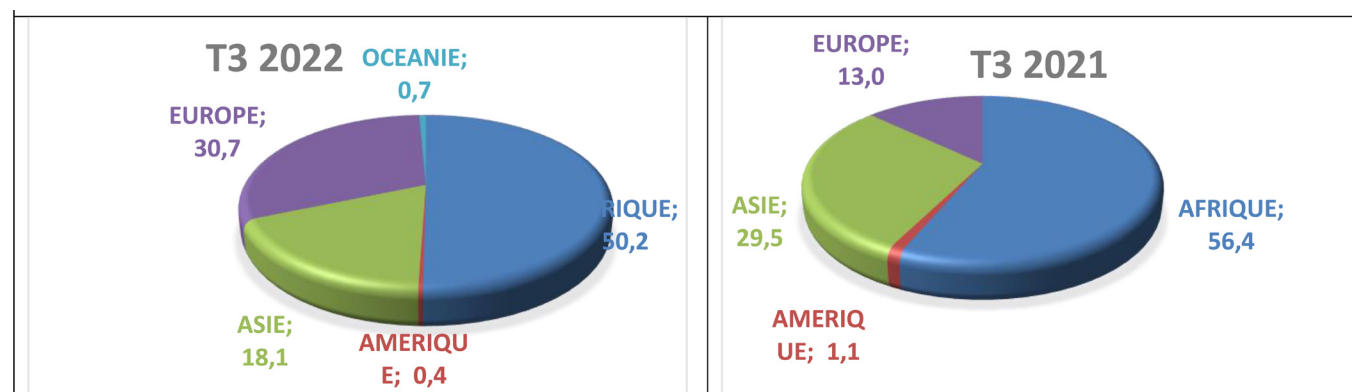
II.3. Marché extérieur d'écoulement

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des exportations et importations du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

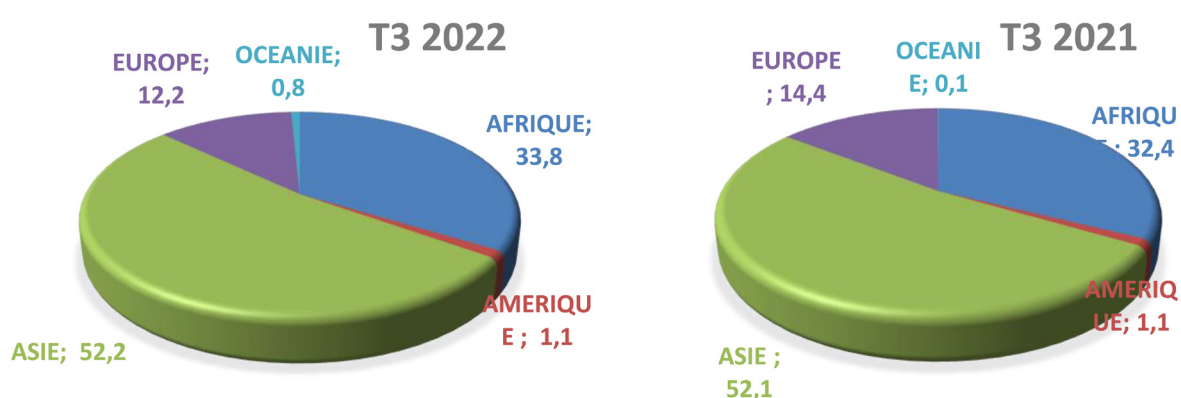
II.3.1 Le volume des échanges du pays par continent

- Les produits burundais sont principalement vendus en Afrique.
Les produits domestiques sont principalement écoulés sur le marché africain, européen et asiatique avec respectivement 50,2% et 30,7% et 18,1% au cours du troisième trimestre 2022. Par rapport à la même période de 2021, la structure des exportations domestiques vers les différents continents n'a pas changé et c'est l'Afrique qui reste le principal marché des produits burundais. La valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 40,6%. Les exportations à destination de l'Afrique ,et de l'Europe ont augmenté tandis que celles à destination de l'Asie et de l'Amérique ont diminué
- Plus de la moitié des importations du pays proviennent de l'Asie.
L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 52,2% de la valeur totale des biens importés, suivi de l'Afrique (33,8%), de l'Europe (12,2%) , de l'Amérique (1,1%)et enfin de l'Océanie (0,8%).
Par rapport à la même période de 2021, la structure des importations a resté inchangé.

Graphique 2 : Exportations par continent au troisième trimestre 2022 et 2021 (en %)



Graphique 3: Part des Continents dans les importations du pays au troisième trimestre 2022 vs 2021 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

II.3.2. Les principaux partenaires du pays.

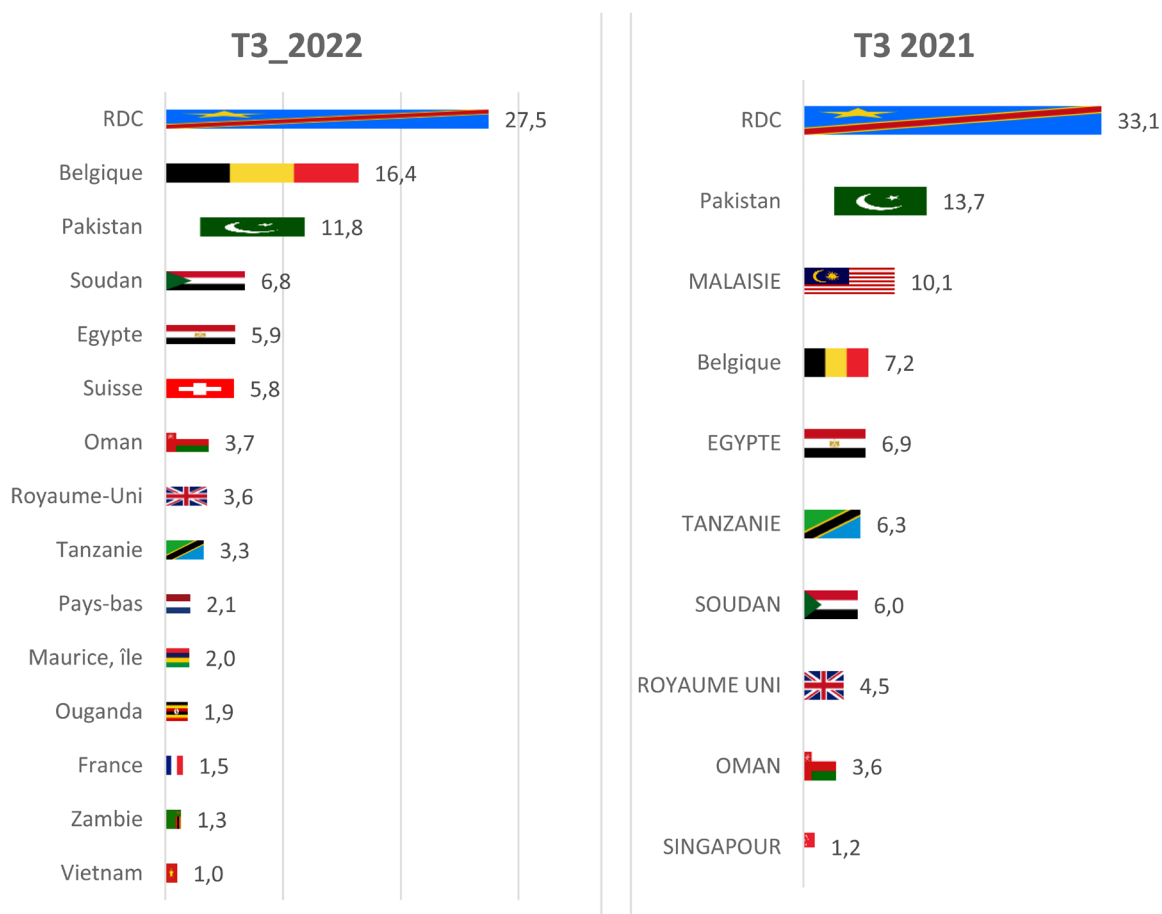
Au cours du troisième trimestre 2022, quarante deux pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais tandis que 107 pays sont les fournisseurs du Burundi. Selon le critère fixé (avoir 1% de la valeur globale des importations ou exportations), 15 pays sont classés comme principaux pays de destination et contribuent à hauteur de 94,6% alors que 17 pays sont classés comme principaux fournisseurs du pays et contribuent à hauteur de 89,5%.

II.3.2.1. Les principaux pays d'exportation

- Plus de 27% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers la RDC. Le marché d'écoulement des produits burundais est à 27,5% constitué des ventes vers la RDC, suivi de la Belgique (16,4%), du Pakistan (11,8%) , du Soudan (6,8%) et de l'Egypte (5,9%). Sur le continent africain, c'est la RDC qui a acheté beaucoup au Burundi, suivi du Soudan, de l'Egypte et de la Tanzanie.

Les exportations vers la RDC , la Belgique, le Pakistan, le Soudan ,l’Egypte ont augmenté respectivement de 16,6% ; 219,5% ; 21,6% ; 57,7% et 20,8% tandis que celles à destination de la Tanzanie ont connu une diminution de 27,6% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2021.

Graphique 4: Les principaux pays de destination des exportations pour le troisième trimestre 2022 et 2021(en %)



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires

II.3.2.2.Principaux fournisseurs du Burundi

- Près de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.

Au cours du trimestre sous analyse, parmi les principaux fournisseur du pays , les pays asiatiques constituent le principal marché d’approvisionnement du Burundi et contribuent à eux seuls à hauteur de 49,8%. Il s’agit de, la Chine(14,6%), l’Arabie Saoudite(10,3%) ; des Emirats Arabes Unis(10,0%), de l’Inde(8,2%) ; du Japon(3,6%) et de l’Oman (3,0%). Les pays africains ont contribué à hauteur de 31,8% du total des importations dont la Tanzanie qui est le deuxième pays fournisseur du Burundi au cours de la période concernée avec un taux de 13,7%. Les autres pays africains qui sont parmi les principaux fournisseurs sont le Kenya (7,0%), l’Ouganda (6,3%), la Zambie (2,0%) ; l’Egypte (1,7%) et l’Afrique du Sud (1,1%).

Par rapport à la même période de 2021, les importations en provenance de la Chine , de la Tanzanie, des Emirats Arabes Unis ,de l'Inde et du Japon ont connu une augmentation respective de 25,2%; 80,2% ; 49,7% ; 32,2% et 29,5% tandis que celles originaires de l'Arabie Soudite, la Zambie, la Belgique, la France et l'Allemagne ont diminué de 16,2% ; 27,9% ;13,6% ; 34,9% et 25,6%.

Graphique 5: Les principaux pays d'origine des importations pour le troisième trimestre 2022 et 2021(en %)



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire.

Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région.

On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC.

Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges du Burundi par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges du pays avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une organisation économique des pays d'Afrique de l'Est et regroupe actuellement sept pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la RDC qui vient d'intégrer cette communauté très récemment. Cette communauté est d'une importance capitale pour le pays.

- Les ventes des produits locaux dans la Communauté d'Afrique de l'Est ont augmenté. Les exportations du pays vers la CAE au troisième trimestre 2022 s'élèvent à 19 944,2 millions BIF représentant 33,3% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Après intégration la RDC, les exportations des produits locaux vers ce dernier viennent en tête avec 82,5% des ventes du pays vers cette Communauté. Comparativement à la même période de 2021, les exportations vers les pays de la CAE ont augmenté de 475,0 % passant de 3468,6 millions BIF en 2021 à 19 944,2 millions de BIF en 2022 et cette hausse est expliquée par l'intégration de la RDC par l'augmentation des exportations vers l'Ouganda. Les exportations vers le Kenya et de la Tanzanie ont diminué respectivement de 6,3% et 27,6%.
- Plus de 27% des importations du Burundi viennent de la Communauté d'Afrique de l'Est. Les produits originaires de la CAE, au cours du troisième trimestre 2022 représentent 27,9% du total des importations. La CAE est le deuxième fournisseur du Burundi après l'Asie pour la période concernée. Les importations en provenance de cette Communauté ont augmenté de 48,5% passant de 124 145,30 millions en 2021 à 184 336,8 millions de BIF en 2022. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 48,8%, suivi de l'Ouganda(22,6%), du Kenya(25,0%) ; de la RDC(2,7%) et du Rwanda (0,8%).

**Tableau 6: Exportation du Burundi vers la CAE au troisième trimestre 2022
(en millions de BIF)**

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	354,7	1,8	378,5	10,9	-6,3
OUGANDA	1 138,9	5,7	389,3	11,2	192,5
RDC	16 464,2	82,6			0,0
RWANDA	30,8	0,2	-	-	0,0
TANZANIE	1 955,6	9,8	2 700,8	77,9	-27,6
TOTAL EAC	19 944,2	33,26	3468,6	8,1	475,0
AUTRES	40 020,5	66,74	39170,5	91,9	2,2
EXPORT PRODUITS LOCAUX	59 964,6	100	42639,0	100	40,6

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et bases complémentaires

Tableau 7: Importations en provenance des pays de la CAE au troisième trimestre 2022 (million de BIF)

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	5 031,16	2,73			
KENYA	46 100,93	25,01	37 792,80	30,40	22,0
RWANDA	1 476,49	0,80	1 835,20	1,50	-19,5
TANZANIE	90 123,00	48,89	49 937,40	40,20	80,5
OUGANDA	41 605,29	22,57	34 579,90	27,90	20,3
Total EAC	184 336,87	27,94	124 145,30	22,8	48,5
AUTRES	475 311,27	72,1	420 071,90	77,2	13,1
TOTAL IMPORTS	659 648,13	100,0	544 217,20	100,0	21,2

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et bases complémentaires.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)

Le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) est une communauté qui compte pour le moment 19 pays: Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

- La RDC detient la grande part des exportations du Burundi dans les pays membres du COMESA au cours du troisième trimestre 2022.

Le marché d'écoulement des produits burundais détenu par les pays membres du COMESA représentent 46,1% du total des exportations. La RDC a elle seule detient 59,6% de la valeur totale des exportations vers cette Communauté. Elle est suivie du Soudan et l'Egypte qui ont respectivement 14,7% et 12,9%.

Par rapport à la même période de 2021, les exportations vers cette Communauté ont augmenté de 30,9% passant de 21 098,5 millions en 2021 à 27 617,1 millions en 2022.

- Le Kenya est le principale marché d'approvisionnement des biens originaires du COMESA.

Les importations du pays en provenance du COMESA représentent 18,7% de la valeur totale des importations du pays au cours du troisième trimestre 2022. Par rapport à la même période de 2021, les importations en provenance de cette Communauté ont augmenté de 7,06% passant de 115 077,7 millions en 2021 à 123 199,8 millions en 2022. Le Kenya et l'Ouganda occupent les deux premières places des importations du pays des produits originaires du COMESA et totalisent 71,6% de la valeur des importations en provenance de cette Communauté.

Tableau 8 : Exportation du Burundi vers le COMESA au troisième trimestre 2022 vs 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	3 552,3	12,9	2 939,8	13,9	20,8
Kenya	354,7	1,3	378,5	1,8	-6,3
Madagascar	1,6	0,0	-	-	
île Maurice	1 223,0	4,4	163,7	0,8	647,1
Ouganda	1 138,9	4,1	389,3	1,8	192,5
RDC	16 464,2	59,6	14 125,7	67,0	16,6
Rwanda	30,8	0,1	-	-	
Seychelles			154,0	0,7	-100,0
Soudan	4 051,8	14,7	2 569,7	12,2	57,7
Zambie	799,5	2,9	377,9	1,8	111,6
Zimbabwe	0,4	0,0	-	-	
TOTAL COMESA	27 617,1	46,1	21 098,5	100,0	30,9
RESTE DU MONDE	32 347,5	53,9	21 540,5	50,5	50,2
TOTAL EXPORT	59 964,6	100,0	42 639,0	100,0	40,6

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Tableau 9 : Importations dans les pays originaire du COMESA au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF)

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	5 031,16	4,08	9196,5	8	-45,29
Egypte	11 500,36	9,33	9818,3	8,5	17,13
Île Maurice	0	0	92,7	0,1	-100,00
Ethiopie	13,05	0,01	403,6	0,4	-96,77
Kenya	46 100,93	37,42	37792,8	32,8	21,98
Mauritanie	154,65	0,13	0	0	0,00
Malawi	242,52	0,20	3053	2,6	-92,06
Rwanda	1 476,49	1,20	1835,2	1,6	-19,55
Swaziland	3 892,78	3,16	23,4	0	16535,82
Ouganda	41 605,29	33,77	34579,9	30	20,32
Zambie	13 182,58	10,70	18282,3	15,9	-27,89
Zimbabwe	-	0,00	150,4	0,1	-100,00
TOTAL COMESA	123 199,80	18,68	115077,7	21,2	7,06
AUTRES	536 448,34	81,32	429139,5	78,8	25,01
TOTAL IMPORTS	659648,13	100,00	544217,20	100,00	21,21

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.1.2. Echanges au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs(CEPGL)

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs est composée de 3 pays de l'Afrique Centrale à savoir Burundi, le Rwanda, la RDC et ces derniers effectuent des échanges commerciaux entre eux.

- Les pays membres de la CEPGL ont consommé 27,5% des produits burundais au cours du troisième trimestre 2022.

Au cours du troisième trimestre 2022, les exportations vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 16 424,9 millions de BIF, soit 27,5% du total des exportations des produits locaux et sont à 99,8% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2021, la valeur des exportations vers la CPGL a augmenté de 16,8% passant de 14 125,7 millions BIF en 2021 à 16 424,9 millions BIF en 2022.

- Le Burund a importé peu de la CEPGL au cours du troisième trimestre 2022.

Les importations du Burundi des produits originaires de la CEPGL représentent seulement 0,99% de la valeur totale des importations. Les importations des biens originaires de la RDC représentent 77,3% tandis que celles d'origine Rwandaises valent 22,7% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Par rapport à la même période de 2021, la valeur des importations en des produits originaires de cette Communauté a diminué de 41,01% passant de 11 031,70 millions à 8 183,2 millions de BIF. Les importations des produits originaires de la RDC ont diminué de 45,3% tandis que celles originaire du Rwanda ont diminué de 19,5%.

**Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au troisième trimestre 2022
(million de BIF)**

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	16464,18	99,81	14125,69	100	16,55
RWANDA	30,78	0,19	0	0	
TOTAL CEPGL	16494,96	27,51	14 125,69	33,13	16,77
RESTE DU MONDE	43 469,67	72,49	28 513,34	66,87	52,45
TOTAL EXPORT	59 964,63	100,00	42 639,03	100,00	40,63

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

**Tableau 11 : Importations dans les pays de la CEPGL au troisième trimestre 2022
(million de BIF)**

Pays	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	5 031,16	77,31	9 196,50	83,40	-45,29
RWANDA	1 476,49	22,69	1 835,20	16,60	-19,55
Total CEPGL	6 507,64	0,99	11 031,70	2,00	-41,01
AUTRES	653 140,49	99,01	533 185,50	98,00	22,50
Total imports	659 648,13	100,00	544 217,20	100,00	21,21

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.1.3. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad et ces derniers entretiennent des relations commerciales entre eux.

- Près de 100% des exportations du Burundi vers pays de la CEEAC au troisième trimestre 2022 sont destinées en RDC

Les produits burundais exportés vers la CEEAC représentent 27,5% de la valeur totale des exportations des produits locaux au troisième trimestre 2022 et sont à 99,8% acheminés vers la RDC. En comparaison avec la même période de 2021, la valeur des exportations des biens burundais vers la CEEAC a augmenté de 16,8%.

- Le Burundi importe peu de la CEEAC.

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,02% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du t trimestre 2022. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a importé essentiellement les produits originaires de la RDC(74,7%) et du Rwanda(21,9%). Par rapport à la même période de 2021, les importations en provenance de cette Communauté ont diminué de 39,07% passant de 11 056,9 millions de BIF à 6 736,6 millions de BIF. Au cours de cette période, les importations de la RDC et du Rwanda ont diminué respectivement de 45,3% et 19, 5% comme le montre le tableau N° 10.

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF)

Pays	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	223,87	3,32	4,6	0	4766,81
Congo	2,07	0,03	16,1	0,1	-87,14
Guinée-Equatoriale	-	0,00	2,3	0	-100,00
RDC	5 031,16	74,68	9196,50	83,20	-45,29
Rwanda	1 476,49	21,92	1835,20	16,60	-19,55
Tchad	3,00	0,04	2,2	0	36,22
Total CEEAC	6 736,59	1,02	11056,90	2,03	-39,07
Autres	652 911,55	98,98	533160,30	97,97	22,46
Total imports	659 648,13	100,00	544217,20	100,00	21,21

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Tableau 13: Importations en provenance des pays membres de la CEEAC au troisième trimestre 2022 vs 2021(en millions de BIF)

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Angola	0,27	0	-	-	-
Gabon	4,11	0	-	-	-
RDC	16 464,18	99,8	14125,69	100	16,55
Rwanda	30,78	0,2	-	-	-
TOTAL CEEAC	16 499,33	27,52	14 125,69	33,13	16,80
RESTE DU MONDE	43 465,30	72,48	28 513,34	66,87	52,44
TOTAL EXPORT	59 964,63	100,00	42 639,03	100,00	40,63

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.1.4. Echanges du Burundi avec les pays de l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-sept États membres . Ces Etats membres sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation .

- 78% des exportations du Burundi vers l'UE au cours du troisième trimestre 2022 ont été acheminées vers la Belgique

Au cours du troisième trimestre 2022, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représentent 21,0% des exportations du pays et sont essentiellement acheminés vers la Belgique (78,0%), le Pays Bas (10,1%) et la France (7,1%). Ils totalisent à eux seuls 95,2% de la valeur totale des exportations du Burundi vers cette Communauté. Comparativement à la même période de 2021, les exportations vers les pays membres de l'UE ont augmenté de 275,8% et cette augmentation a été tirée par les exportations du café vers la Belgique.

Les biens importés de l'UE représentent 9,4% de la valeur totale des importations au cours du troisième trimestre 2022.

Les importations du Burundi à partir de l'UE au cours du troisième 2022 représentent 9,4% de la valeur totale des importations du pays. Les importations à partir de cette Communauté sont essentiellement originaires de la Pologne (24,3%), de la Belgique (20,8%), l'Allemagne (12,4%) et de la France (11,3%) qui totalisent 68,8% de la valeur totale des importations du Burundi à partir de l'Union européenne.

Par rapport à la même période de 2021, les importations des produits originaires de cette Communauté ont augmenté de 13,7% passant de 54 813,2 millions de BIF en 2021 à 62 308,0 millions de BIF en 2022.

**Tableau 14: Exportations vers les pays de l'UE au troisième trimestre 2022
(en millions de BIF)**

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	185,9	1,5	127,6	3,8	45,7
Belgique	9 836,9	78,0	3 078,4	91,8	219,5
Danemark	3,8	0,0	0,0	0,0	8 170,8
France	891,7	7,1	29,0	0,9	2 980,0
Irlande	312,6	2,5	-	-	
Italie	102,3	0,8	119,2	3,6	-14,2
Pays-Bas	1 269,8	10,1	-	-	
Roumanie	3,1	0,0	-	-	
TOTAL UE	12 606,1	21,0	3 354,2	7,9	275,8
AUTRES	47 358,6	79,0	39284,8	92,1	20,6
TOTAL EXPORTS	59964,6	100,0	42639,0	100,0	40,6

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaire

**Tableau 15: Importations en provenance de l'UE au troisième trimestre 2022 vs
2021(en millions de BIF)**

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	7 701,2	12,4	10 345,4	18,9	-25,6
Autriche	1,9	0,0	1 130,1	2,1	-99,8
Belgique	12 953,9	20,8	14 986,8	27,3	-13,6
Bulgarie	105,3	0,2	160,5	0,3	-34,4
ChypreNota 2	47,1	0,1	6,7	0,0	606,0
Croatie		-	5,1	0,0	-100,0
Danemark	3 512,6	5,6	4 078,5	7,4	-13,9
Espagne	961,4	1,5	947,1	1,7	1,5
Estonie	94,9	0,2			
Finlande	36,8	0,1	92,3	0,2	-60,1
France	7 030,5	11,3	10 803,3	19,7	-34,9
Hongrie	11,8	0,0	322,3	0,6	-96,3
Irlande	10,0	0,0	114,3	0,2	-91,3
Italie	5 811,7	9,3	7 685,1	14,0	-24,4
Lettonie	1,4	0,0			
Lituanie		-	321,2	0,6	-100,0
Luxembourg	505,5	0,8	1,9	0,0	26 819,9
Malte	0,2	0,0			
Pays-Bas	4 848,2	7,8	3 227,9	5,9	50,2

PAYS	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Portugal	211,9	0,3	35,3	0,1	500,5
République tchèque	92,6	0,1	3,8	0,0	2 306,9
Roumanie	10,0	0,0	24,2	0,0	-58,6
Slovénie	0,1	0,0			
Slovaquie		-	2,3	0,0	-100,0
Suède	3 196,7	5,1	352,8	0,6	806,1
TOTAL UE	62 308,0	9,4	54 813,2	10,1	13,7
AUTRES	597 340	90,6	489 404,1	89,9	22,1

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Économiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) qui a changé d'appellation en Agence de Développement du Burundi (ADB) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables.

La valeur des biens importés exonérés pour la catégorie des investisseurs au troisième trimestre 2022 s'évalue à 78 991,4 millions BIF. Les principaux produits exonérés pour cette catégorie totalisent 61 722,9 millions BIF, soit 78,14% du total de la valeur des biens exonérés pour cette dernière catégorie pendant la période ci-haut citée. Les produits laminés plats viennent en première position avec 16,5% du montant total des exonérations suivi des froments avec 14,7% et les tissus et des véhicules automobiles de transport de 10 personnes et plus (8,6%).

Tableau 16: Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au troisième trimestre 2022 (en millions BIF)

HS4	HS_DESCRIPTION	Valeur	Part en %
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	13 043,7	16,5
1001	Froment (blé) et méteil.	11 580,3	14,7
8702	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus.	5 579,0	7,0
8704	Véhicules de transports des marchandises	3 339,5	4,2
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfinés, sous formes primaires.	3 119,4	3,9
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	3 014,3	3,8
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles,	2 782,6	3,5
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses)	2 512,2	3,2
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	1 796,3	2,3
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer	1 785,2	2,3
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	1 720,4	2,2
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés.	1 634,8	2,1
8716	Remorques et semi remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties.	1 343,5	1,7
3907	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.	1 260,1	1,6
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons	1 207,3	1,5
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, « cartes intelligentes » et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues,	1 101,0	1,4
7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.	1 009,9	1,3
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites « à eau surchauffée ».	1 008,40	1,3

HS4	HS_DESCRIPTION	Valeur	Part en %
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	981,36	1,2
3911	Résines de pétrole, résines de coumarone indène, polyterpènes, polysulfures	952,59	1,2
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	951,09	1,2
Principaux produits exonérés aux investisseurs		61 722,9	78,1
Autres produits exonérés aux investisseurs		17 268,5	21,9
Total des exonérations faites aux investisseurs		78 991,4	100,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.3.2. Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des marchandises en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international

- KEMBA : pour les produits importés qui passent par le Port de Mombassa
- TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :

- SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
- SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
- SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
- TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

- Les importations sous le TDU au cours du troisième trimestre 2022 occupent une place de choix dans les importations du pays .

Les importations faites dans le cadre du TDU représentent 89,8% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 30,9% par rapport à la même période de 2021. De plus, les importations des produits d'origine tanzanienne et rwandaises effectuées dans le cadre du TDU ont sensiblement diminué par rapport à la même période de 2021.

Tableau 17 : Valeur des importations du Burundi dans le cadre du TDU au troisième trimestre 2022 (en millions BIF)

BUREAU	T3_2022		T3_2021		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KEMBA	12 012,8	2,0	969,5	0,2	1 139,1
SCTKE	46 973,9	7,9	41 304,3	7,6	13,7
SCTRW	2 665,0	0,4	2 700,1	0,5	-1,3
SCTUG	45 499,9	7,7	36 233,0	6,7	25,6
TZSCT	43 232,6	7,3	44 710,4	8,2	-3,3
TZDL	442 290,1	74,6	326 905,4	60,1	35,3
TOTAL TDU	592 674,3	89,8	452 822,7	83,2	30,9
AUTRES	66 973,8	10,2	91 394,6	16,8	-26,7
TOTAL IMPORTS	659 648,1	100,0	544 217,2	100,0	21,2

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.3.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 21 contribuables ont le statut d'OEA, dont 10 agences en douane et 11 entreprises (importateurs/exportateurs).

Les données contenues dans le tableau 15 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

- Malgré les politiques de facilitation déjà mise en place, le niveau des transactions effectuées par les OEA reste encore très faible.

Sur un total de 12 909 déclarations d'importation faites au troisième trimestre 2022, 1 029 sont faites par les OEA, soit 8,0% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 106 779,6 millions BIF correspondant à 16,2% de la valeur totale des importations du trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre des déclarations faites par les OEA s'élèvent à 461 sur un total de 2 144 soit 21,5%, correspondant à une valeur de 28 161,0 millions BIF équivalent à 47,0% de la valeur totale des exportations du trimestre sous analyse.

Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au troisième trimestre 2022

STATUT OEA	Importations		Exportations	
	Nombre de déclarations	Valeur	Nombre de déclarations	Valeur
NON OEA	11 880	552 868,5	1 683	31 803,6
OEA	1 029	106 779,6	461	28 161,0
Total	12 909	659 648,1	2 144	59 964,6
Part OEA	8,0%	16,2%	21,5%	47,0%

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens usités dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent quelque fois des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes, des contribuables peuvent prendre connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation.

- Du jour au jour, des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation continuent d'apporter des fruits.

Au cours du troisième trimestre 2022, 6 506 nouveaux contribuables ont été immatriculés à savoir 4 278 pour la catégorie des personnes physiques (65,8%) et 2228 pour la catégorie des personnes morales (34,2%). Par rapport au trimestre précédent, le nombre des nouveaux contribuables a augmenté de 975 contribuables.

IV.2. Immatriculation des véhicules

- Les motos et les voitures sont les plus immatriculées au cours du troisième trimestre 2022.

Au cours du troisième trimestre 2022, la Direction en charge de l'immatriculation à l'OBR a continué sa mission d'immatriculer les véhicules et autres engins. En plus de l'immatriculation, cette direction se charge également des opérations de transfert, de changement d'usage et de mise hors usage.

Pour la période sous analyse, 4 284 véhicules ont fait objet d'une de ses opérations. La catégorie des motos vient en première position (45,2%), suivi de la catégorie des voitures (30,3%), des jeeps (7,8%) et de camion (5,4%).

Tableau 19: Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au troisième trimestre 2022

Catégorie	Jul-22	Aug-22	Sep-22	Total T3_2022
Personnes Physiques	1 084	1556	1638	4278
Personnes Morales	612	779	837	2228
Total	1 696	2 335	2 475	6 506

Source :OBR

Tableau 20: Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au troisième trimestre 2022

Type d'engin	Juillet	Août	Septembre	Total T3_2022	Part
BUS	31	57	19	107	2,50%
CAMION	69	92	70	231	5,39%
CAMIONNETTE	88	59	47	194	4,53%
JEEP	91	123	120	334	7,80%
ENGIN DE CHANTIER	3	4	2	9	0,21%
MACHINE AGRICOLE	-	-	-	-	0,00%
TRACTEUR	1	1	-	2	0,05%
TRAILER	22	38	20	80	1,87%
MINIBUS	18	33	44	95	2,22%
MOTO	561	645	730	1 936	45,19%
MOTO TRICYCLE	-	-	-	-	0,00%
VOITURE	428	443	425	1 296	30,25%
TOTAL	1 312	1 495	1 477	4 284	100,00%

Source : Base de données extraites dans VRMS

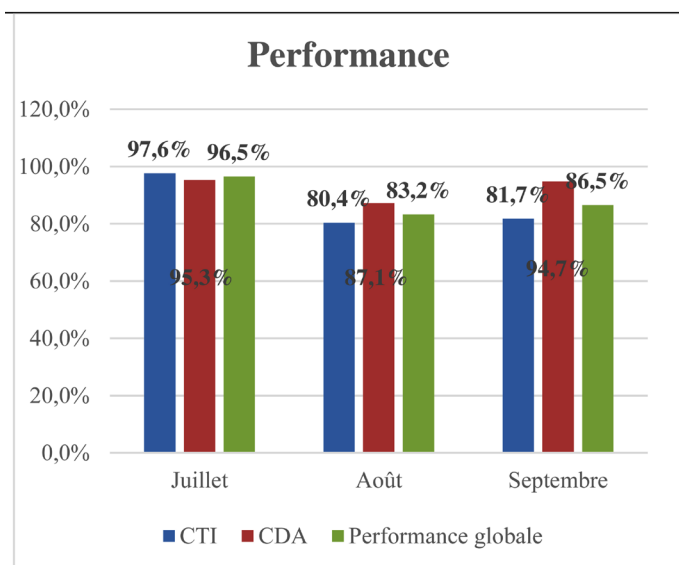
IV.2. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte et le recouvrement des impôts et autres droits et taxes sur tout le territoire national. Il lui est également assigné la tâche de préparer et publier les rapports et statistiques relatifs aux échanges commerciaux et au recouvrement des recettes et sont collectées au niveau des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

- La collecte des recettes pour le troisième trimestre 2022 affiche une performance. Les recettes collectées par l'OBR au cours de ce trimestre s'élèvent à 387,3 milliards de BIF dont 218,9 milliards de BIF pour le Commissariat des Taxes Internes et 169,4 milliards pour le Commissariat des Douanes et Accises. De façon globale, la collecte affiche une contre performance de 88,2% avec des contreperformance de 85,2% et 92,2% respectivement pour le Commissariat des Taxes Internes et le Commissariat des Douanes.

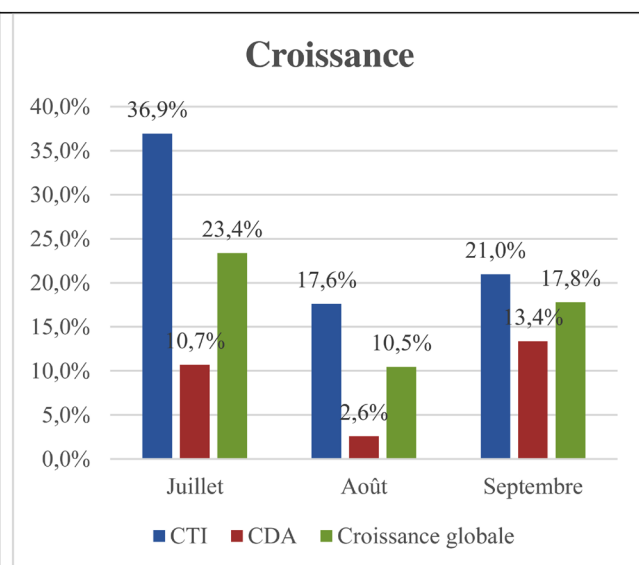
- La collecte des recettes a connue une croissance de 16,8%. Par rapport au troisième trimestre 2021, la collecte des recettes a connu une croissance globale de 16,8% passant de 331,4 milliards de BIF en 2021 à 387,3 milliards de BIF en 2022.

Graphique 6: Performance dans la Collecte des recettes au troisième trimestre 2022 (en milliards BIF)



Source :OBR

Graphique 7: Croissance de la Collecte des recettes au troisième trimestre 2022 (en milliards BIF)



Source :OBR

ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au troisième trimestre 2022 (En millions de BIF)

SH4	Nom du Produit	T3_2022			T3_2021			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux,	152 548,4	23,1	1er	103 845,1	19,1	1er	46,9
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	37 277,0	5,7	2ème	12 100,6	2,2	6ème	208,1
1001	Froment (blé) et méteil.	24 566,9	3,7	3ème	12 546,5	2,3	5ème	95,8
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes	24 169,7	3,7	4ème	19 365,2	3,6	3ème	24,8
3004	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés,	21 374,3	3,2	5ème	17 702,5	3,3	4ème	20,7
2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »),	16 613,5	2,5	6ème	20 809,1	3,8	2ème	-20,2
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	16 198,2	2,5	7ème	10 786,6	2,0	9ème	50,2
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	13 525,9	2,1	8ème	11 990,8	2,2	7ème	12,8
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	13 384,6	2,0	9ème	10 475,2	1,9	10ème	27,8
6309	Articles de friperie	13 110,9	2,0	10ème	7 692,1	1,4	15ème	70,4
1602	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang.	9 737,6	1,5	11ème	1,9	0,0	658ème	520260,8
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques.	8 796,6	1,3	12ème	6 137,8	1,1	17ème	43,3
8704	Véhicules de transport des marchandises	8 576,9	1,3	13ème	10 796,1	2,0	8ème	-20,6

SH4	Nom du Produit	T3_2022			T3_2021			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
1006	Riz.	6 649,9	1,0	15ème	5 369,5	1,0	18ème	23,8
Total des principaux produits		373 796,4	56,7	-	253 755,5	0,5	-	47,3
Autres produits importés		285 851,7	43,3		290 461,7	0,5		-1,6
Total des importations		659 648,1	100,0		544 217,2	100,0		21,2

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018- Septembre 2022(En millions de BIF)

PERIODE	EXPORTATIONS DES PRODUITS LOCAUX	REEXPORTATIONS	EXPORTATIONS TEMPORAIRES	EXPORTATIONS TOTAL	IMPORTATIONS	TOTAL DES ECHANGES	BALANCE COMMERCIALE	TAUX DE COUVERTURE
T1 2018	124 024,00	3 942,70	146,1	128 112,80	361 445,40	489 558,10	-233 332,60	35,4
T2 2018	54 762,80	5 016,20	167,7	59 946,70	320 499,40	380 446,10	-260 552,70	18,7
T3 2018	56 947,40	11 555,40	239,4	68 742,20	370 630,20	439 372,40	-301 888,10	18,5
T4 2018	58 801,70	5 652,70	26,9	64 481,30	362 111,60	426 592,90	-297 630,40	17,8
TOTAL 2018	294 535,80	26 167,10	580	321 282,90	1 414 686,70	1 735 969,60	-1 093 403,80	22,7
T1 2019	58 626,00	5 064,60	5 801,70	69 492,30	397 130,30	466 622,60	-327 638,00	17,5
T2 2019	90 926,30	8 152,30	35,5	99 114,20	368 495,40	467 609,50	-269 381,20	26,9
T3 2019	94 085,80	4 987,60	106,8	99 180,20	436 619,00	535 799,20	-337 438,80	22,7
T4 2019	63 256,00	3 397,40	46,9	66 700,30	436 205,70	502 906,00	-369 505,40	15,3
TOTAL 2019	306 894,10	21 601,90	5 990,90	334 487,00	1 638 450,30	1 972 937,30	-1 303 963,40	20,4
T1 2020	42 725,30	4 316,90	3 721,90	50 764,10	433 885,80	484 649,90	-383 121,70	11,7
T2 2020	25 810,30	3 077,20	2 058,00	30 945,40	416 251,30	447 196,70	-385 305,90	7,4
T3 2020	140 093,30	3 769,90	2 694,70	146 557,90	471 657,50	618 215,40	-325 099,60	31,1
T4 2020	74 823,10	4 281,10	3 444,40	82 548,60	420 487,10	503 035,70	-337 938,50	19,6
TOTAL 2020	283 451,90	15 445,10	11 919,00	310 816,00	1 742 281,70	2 053 097,70	-1 431 465,70	17,8
T1 2021	58 711,90	4 716,40	2 787,40	66 215,70	461 175,10	527 390,80	-394 959,40	14,4
T2 2021	31 046,57	5 184,29	3 539,55	39 770,42	506 482,13	546 252,55	-466 711,71	7,8
T3 2021	42 639,03	3 253,09	5 095,01	50 987,13	544 217,25	595 204,38	-493 230,12	9,4
T4 2021	149 433,14	3 843,48	5 566,65	158 843,26	523 389,18	682 232,44	-364 545,92	30,3
TOTAL 2021	281 830,63	16 997,26	16 988,60	315 816,51	2 035 263,66	2 351 080,17	-1 719 447,16	15,5
T1 2022	99 668,28	3 474,36	4 604,93	107 747,58	515 963,10	623 710,68	-408 215,52	20,9
T2 2022	41 185,10	6 743,40	4 072,50	52 001,00	580 207,50	632 208,48	-528 206,54	9,0
T3 2022	59 964,63	3 699,06	4 723,88	68 387,56	659 648,13	728 035,69	-591 260,57	10,4

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Annexe 3: Valeur des importations et exportations selon la nomenclature CTCL pour le troisième trimestre 2022(En millions de BIF)

EXPORTATIONS		CODE CTCL	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
59 964,6	100,0			659 651,8	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	213,8	0,0
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,5	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	158,6	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	1,0	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	9 741,5	1,5
-	-	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	349,2	0,1
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	4,6	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	60,1	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	64,7	0,0
-	-	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	445,2	0,1
0,9	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	045,0	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,3	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	115,4	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	24 566,9	3,7
-	-	042	Riz	6 649,9	1,0
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Maïs non moulu	1 478,4	0,2
0,0	0,0	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	1 985,7	0,3
5 665,2	9,4	046	Semoules	37,2	0,0
0,2	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	1,0	0,0
1,9	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	6 083,3	0,9
16,1	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	868,7	0,1
1,3	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	996,0	0,2
314,2	0,5	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	129,3	0,0
0,2	0,0	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	10,0	0,0
229,8	0,4	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	999,9	0,2
43,5	0,1	061	Sucres, mélasses et miel	13 591,7	2,1
-	-	062	Sucreries	959,9	0,3
19 879,2	33,2	071	Café et succédanés du café	4,1	0,0
-	-	072	Cacao	1,4	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	115,4	0,0
14 973,8	25,0	074	Thé et maté	4,0	0,0
14,1	0,0	075	Épices	1 000,0	0,2
738,0	1,2	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	410,5	0,1
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	219,1	0,0
0,4	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	4 480,6	0,7
44,2	0,1	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	72,2	0,0
5 330,4	8,9	112	Boissons alcooliques	5 047,2	0,8
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	-	-
4 738,9	7,9	122	Tabacs manufacturés	4 316,6	0,7
10,8	0,0	211	Cuir et peaux (sauf pelleteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
-	-	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	344,1	0,1
0,1	0,0	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	1,5	0,0

EXPORTATIONS		CODE CTCL	NOMENCLATURE CTCL4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
59 964,6	100,0			659 651,8	100,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	-	-
-	-	232	Caoutchouc synthétique	1,4	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	-	-
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	31,4	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	0,6	0,0
-	-	261	Soie	-	-
-	-	263	Coton	6,1	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	0,1	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	448,9	0,1
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
9,0	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	113,4	2,0
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	17,3	0,0
-	-	273	Pierres, sables et graviers	1 537,3	0,2
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	-	-
0,0	0,0	278	Autre minéraux bruts	2 368,1	0,4
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	93,0	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	4,7	0,0
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
752,4	1,3	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
9,6	0,0	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	0,2	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
0,6	0,0	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	1,5	0,0
16,9	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	240,3	0,0
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	218,8	0,0
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	31,7	0,0
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
0,9	0,0	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	152 548,4	23,1
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	2 024,4	0,3
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	211,9	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	318,7	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	0,5	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	-	-
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	689,9	0,1
-	-	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	4 316,7	0,7
0,1	0,0	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	303,4	0,0
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	215,3	0,0

EXPORTATIONS		CODE CTCL	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
59 964,6	100,0			659 651,8	100,0
0,3	0,0	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	4 090,1	0,6
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	294,5	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	672,3	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	73,3	0,0
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	507,7	0,1
-	-	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	4 737,1	0,7
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	1 096,9	0,2
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	62,8	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	1 372,8	0,2
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	7,3	0,0
0,8	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	3 785,8	0,6
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	4 726,1	0,7
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	21 374,9	3,2
-	-	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	4 663,1	0,7
-	-	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	4 046,6	0,6
586,3	1,0	554	Savons, produits d'entretien et détergents	2 534,3	0,4
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	37 405,7	5,7
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	2 246,9	0,3
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	190,1	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	310,2	0,0
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	2 287,1	0,3
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	4 549,4	0,7
0,8	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	0,2	0,0
-	-	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	701,2	0,1
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	1 176,5	0,2
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	57,6	0,0
-	-	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	3 082,3	0,5
-	-	592	Amidons et féculs, gluten de froment; albumines	1 301,8	0,2
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	305,0	0,0
-	-	597	Additifs pour huiles minérales	449,3	0,1
13,6	0,0	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	5 670,9	0,9
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	-	-
106,1	0,2	611	Cuirs et peaux préparés	16,6	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	56,8	0,0
-	-	613	Pelletteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	70,7	0,0
10,2	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	5 393,9	0,8
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	873,6	0,1
-	-	633	Ouvrages en liège	-	-
0,3	0,0	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	1 027,1	0,2
-	-	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	148,5	0,0
-	-	641	Papiers et cartons	3 456,6	0,5
2,6	0,0	642	Papiers et cartons découpés	8 955,8	1,4

EXPORTATIONS		CODE CTCL	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
59 964,6	100,0			659 651,8	100,0
-	-	651	Fils textiles	107,3	0,0
-	-	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	4 096,2	0,6
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	1 511,6	0,2
-	-	654	Autres tissus	6,0	0,0
-	-	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	1,9	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	175,3	0,0
2,4	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	962,0	0,1
3,4	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	8 178,9	1,2
-	-	659	Revêtements de sols, etc.	480,9	0,1
19,3	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	17 208,0	2,6
-	-	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	4 967,4	0,8
0,4	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	1 073,0	0,2
3,9	0,0	664	Verre	818,6	0,1
-	-	665	Ouvrages en verre	2 886,6	0,4
2,4	0,0	666	Poterie	489,3	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	0,1	0,0
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	115,1	0,0
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	0,6	0,0
0,1	0,0	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	2 059,9	0,3
3 605,7	6,0	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	5 579,1	0,8
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	16 213,4	2,5
1 828,2	3,0	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	16 595,5	2,5
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	6,8	0,0
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	620,1	0,1
17,7	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	7 633,3	1,2
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
-	-	682	Cuivre	30,0	0,0
-	-	683	Nickel	-	-
-	-	684	Aluminium	580,5	0,1
-	-	685	Plomb	-	-
-	-	686	Zinc	29,3	0,0
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
2,9	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	1 617,9	0,2
6,7	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	408,5	0,1
16,8	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	2 041,4	0,3
0,2	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	2 601,3	0,4
-	-	695	Outils à main et outils pour machines	2 294,1	0,3
-	-	696	Coutellerie	236,0	0,0
0,9	0,0	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	1 034,8	0,2
0,0	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	5 585,5	0,8
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	1 034,7	0,2
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	4,1	0,0
3,6	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	470,9	0,1
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	1,6	0,0
1,5	0,0	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	2 138,2	0,3
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	926,0	0,1

EXPORTATIONS		CODE CTCL	NOMENCLATURE CTCL	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
59 964,6	100,0			659 651,8	100,0
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	1 482,3	0,2
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	-	-
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	1 310,0	0,2
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	173,3	0,0
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	1 105,3	0,2
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	359,1	0,1
0,2	0,0	727	Machines pour industrie alimentaire	2 237,3	0,3
-	-	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	3 650,3	0,6
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	284,1	0,0
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	2 812,1	0,4
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	65,1	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	932,0	0,1
0,9	0,0	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 530,8	0,2
0,7	0,0	742	Pompes pour liquides	1 049,4	0,2
5,3	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 459,9	0,2
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	995,3	0,2
1,0	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	5 727,4	0,9
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	89,0	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	918,9	0,1
-	-	748	Arbres de transmission	811,1	0,1
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	403,5	0,1
-	-	751	Machines et appareils de bureau	1 549,5	0,2
-	-	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 260,6	0,5
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	282,7	0,0
0,6	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	1 116,1	0,2
-	-	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	105,4	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	52,0	0,0
4,5	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	3 993,4	0,6
1,0	0,0	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	1 792,3	0,3
0,5	0,0	772	Appareils pour circuits électriques	2 573,2	0,4
1,0	0,0	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	4 813,2	0,7
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	268,8	0,0
2,8	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	1 582,9	0,2
4,0	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	803,1	0,1
49,6	0,1	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	3 026,2	0,5
6,6	0,0	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	24 169,7	3,7
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	8 613,7	1,3
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	5 105,2	0,8
0,2	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 666,4	0,4
21,0	0,0	785	Motocycles et cycles	3 032,5	0,5
-	-	786	Remorques et semi-remorques	2 931,9	0,4
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	0,0	0,0
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	-	-
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	0,9	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	913,5	0,1
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	606,6	0,1

EXPORTATIONS		CODE CTCL	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
59 964,6	100,0			659 651,8	100,0
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	3 033,6	0,5
629,5	1,0	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	2 795,0	0,4
133,7	0,2	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	795,3	0,1
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	339,7	0,1
-	-	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	60,8	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	698,1	0,1
-	-	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	53,2	0,0
4,8	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	3 052,5	0,5
1,1	0,0	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	230,2	0,0
4,0	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	829,3	0,1
0,3	0,0	851	Chaussures	3 752,8	0,6
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	33,3	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	4 693,8	0,7
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	275,2	0,0
-	-	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	913,0	0,1
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	60,2	0,0
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	10,4	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	579,1	0,1
-	-	885	Horlogerie	18,6	0,0
-	-	891	Armes et munitions	7,2	0,0
1,7	0,0	892	Imprimés	6 404,0	1,0
11,2	0,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	12 243,2	1,9
2,1	0,0	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	252,2	0,0
-	-	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	1 409,3	0,2
-	-	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	6,1	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	46,8	0,0
1,2	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	1 533,0	0,2
45,5	0,1	899	Autres articles manufacturés divers	861,3	0,1
		911	Colis postaux non classés par catégorie		
			Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie		
-	-	931		-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	1 089,1	0,2
-	-	971	Or, à usage non monétaire	-	-

Annexe 4 : Equipe de rédaction

Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Jean Claude MANIRAKIZA

Coordination Technique

Directeur de la Planification Stratégique et Etudes
Damas BAKURANIMANA

Chef de Service Statistique
Benson NIYUNGEKO

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette UWIMANA
Venuste NSABERUGIRA

Equipe chargée de Design

Louigi Byamungu